



Grain d'SEL

VOLUME 46, NUMÉRO 10

2019-03-20

DANS CE NUMÉRO :

Négociation 2020 1

**Consultation
assurance
collectives** 1

Infos 5 à SEL 2

**Calendrier des
mutations/
affectations** 2

**Répartition des
ressources dans
les écoles 2019-
2020** 3

**CG-SEL 9 avril -
Amène de la
relève** 4

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Négociation 2020

Dans le cadre de la consultation en vue de la prochaine ronde de négociation de la convention collective, vous avez participé à la 1^{re} phase cet automne. Les sujets suivants ont été considérés comme les principaux enjeux :

- ◆ La lourdeur et la complexité de la tâche;
- ◆ La précarité et l'entrée dans la profession;
- ◆ La rémunération.

Nous sommes maintenant rendus à la 2^e phase de consultation. Pour ce faire, en vue de préparer la demande syndicale, les membres de votre exécutif syndical se déplaceront dans chacun des milieux afin de vous rencontrer et avoir votre opinion sur les solutions qui devraient être priorisées.

Attendez-vous donc à recevoir une invitation au cours des prochaines semaines pour participer à cet exercice démocratique en vue du renouvellement de NOTRE prochain contrat de travail.

Au plaisir!

Consultation assurance collective et webinaires

Il est encore temps de vous exprimer dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres pour notre futur régime d'assurance collective. C'est à partir des résultats de ce sondage que l'appel d'offres sera lancé auprès des assureurs potentiels.

Pour vous aider à bien comprendre le régime d'assurance actuel et les enjeux des changements possibles suite à l'appel d'offres, la CSQ organise des webinaires (conférences interactives) les 21 mars et 11 avril à 19 h 30.

Vous trouverez en pièces jointes le document vous permettant d'avoir accès au questionnaire du sondage ainsi que celui vous donnant les détails pour les webinaires.

Infos 5 à SEL

Vous êtes curieuses et curieux? Vous voulez connaître vos droits et obligations?

C'est un rendez-vous le **18 avril** prochain pour la **3^e édition des infos 5 à SEL**. Dans un cadre décontracté, sous la formule d'un 5 à 7 à L'Albion (une consommation et des bouchées offertes) vous êtes invités à venir consulter les divers kiosques d'informations qui vous permettront d'en savoir plus sur :

- ◆ La suppléance
- ◆ L'assurance salaire et la CNESST
- ◆ Les assurances SSQ, l'assurance emploi et la retraite
- ◆ Les congés et le droit de s'absenter
- ◆ L'engagement, l'ancienneté et l'expérience
- ◆ L'accès aux listes (priorité et rappel)
- ◆ La paie
- ◆ La vie associative
- ◆ La semaine régulière de travail
- ◆ Les droits parentaux

Pour y participer, vous devez vous inscrire au plus tard le 12 avril prochain auprès d'Alexandra Mailloux au 450-753-4226 poste 226 ou par courriel au amailloux@selcsq.net

Calendrier des mutations/affectations

11 avril 2019 Mutations volontaires	17h	Première phase	Thérèse-Martin Joliette
21 mai 2019 Affectations	16h45 17h30	Champ 4 (anglais) Champ 6 (musique)	L'Érablière St-Félix-de-Valois
22 mai 2019 Affectations	16h45	Champ 5 (éducation physique)	Thérèse-Martin Joliette
30 mai 2019 Affectations	17h	Champ 1 (adaptation scolaire)	Thérèse-Martin Joliette
5 juin 2019 Mutations volontaires	17h	Seconde phase	Thérèse-Martin Joliette
11 juin 2019 Affectations surplus	16h45	Champ 3	Thérèse-Martin Joliette
12 juin 2019 Affectations surplus	16h45	Champ 2 Secondaire à déterminer	Thérèse-Martin Joliette
18 juin 2019 Mutations volontaires	17h	Troisième phase	Thérèse-Martin Joliette
22 août 2019 Mutations volontaires	17h	Dernière phase	Thérèse-Martin Joliette
26 août 2019 Liste de priorité	9h 13h15	1997 à 2012 2013 et plus	Thérèse-Martin Joliette
17 septembre 2019 Liste de priorité	17h15	1997 et plus	Thérèse-Martin Joliette

Répartition des ressources dans les écoles 2019-2020

L'adage ne dit-il pas : « Il faut le voir pour le croire! »

Le premier mandat du comité paritaire EHDAA est de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la commission et les écoles.

Lors de la dernière rencontre du comité EHDAA paritaire, la Commission scolaire affirmait nous « consulter » sur ce que nous appelons dans notre jargon l'OPCR ou, si vous le préférez, sur un document intitulé **Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires 2019-2020**. En somme, ce document permet de savoir comment les sommes centralisées à la commission scolaire, transposées en ressources, doivent être réparties en services de toutes sortes : TES, orthopédagogue, secrétariat, services complémentaires autres, etc. Dans le cadre de ces travaux, la commission scolaire nous avait aussi demandé de nous positionner sur un principe où dorénavant, le modèle de distribution des ressources ne tiendrait plus compte des milieux défavorisés, et ce, sans nous fournir de document d'appui. Il est bon de rappeler ici que depuis que le comité EHDAA existe, les milieux défavorisés ont toujours reçu une attention particulière dans le cadre de la distribution des ressources centralisées. En guise d'explication, la commission scolaire nous indique que depuis les dernières années, considérant les mesures budgétaires particulières provenant directement du MEES, les écoles en milieux défavorisés sont surpondérées en vertu du modèle actuel au détriment des écoles qui ne sont pas en milieux défavorisés. À la lumière de leur « principe », nous devons donc leur « donner le bon Dieu sans confession »! Comme si dans tout le travail effectué dans les écoles il n'y avait aucune validation, aucune discussion basée sur des « données probantes ». C'était donc tout le contraire de ce qui est demandé dans les milieux qu'il nous a été proposé. **Voici donc, dans la foulée de la diffusion des retours de consultation du SEL, l'extrait concernant cet élément discutable.**

« Dans un premier temps, nous nous questionnons quant à l'appellation « consultation » demandée à la suite de notre dernière rencontre. La raison est fort simple : le contrat de travail stipule, à la clause 8-9.04, que nous faisons partie du comité et que c'est le comité qui doit proposer des recommandations à la commission scolaire. Or, dans les circonstances, nous nous retrouvons, notamment au regard du retrait de sommes importantes aux milieux défavorisés, ce que vous appelez le principe, dans l'impossibilité de nous prononcer. D'abord, malgré une demande formelle de notre part d'obtenir les scénarios présentés aux directions pour nous faire une tête sur ledit principe, nous tenons à confirmer que nous ne pouvons cautionner la manière avec laquelle ces travaux ont eu cours. Le contrat de travail n'ayant pas changé, nous déplorons devoir nous faire placer devant une réflexion terminée à laquelle nous n'avons pas été impliqués. Par ailleurs, comment, comme membre, pourrions-nous nous positionner alors que nous n'avons aucune idée de l'impact de ces retraits sur les milieux visés ainsi que sur la hauteur de la bonification dans les autres milieux (1 à 7)? Les gens que nous représentons nous interpellent et nous ne serons pas en mesure d'expliquer et surtout de démontrer la pertinence ou non de cette nouvelle manière de répartir les sommes. Sans chiffres à l'appui, nous nous questionnons tout de même sur la pertinence de modifier les critères de répartition, donc de réduire le financement des écoles dites défavorisées, alors qu'une grande partie des mesures ajoutées dans les dernières années pour ces milieux sont issues des Règles budgétaires, Règles qui sont à la merci du ministre et de la conjoncture. »

À ce jour, nous n'avons pas eu de réaction de la part de la commission scolaire. **Attendez-vous donc, à compter de l'année scolaire 2019-2020, à ce que les écoles en milieux défavorisés reçoivent moins de ressources décentralisées au profit des autres écoles.**

Notez que nous n'affirmons pas que la proposition de la commission scolaire soit dénuée de sens. Nous soulevons, dans les circonstances, le fait que nous nous sommes retrouvés devant un processus incomplet et une décision déjà prise, à la suite d'analyses auxquelles nous n'avons pas participé et dont nous n'avons pu obtenir aucun document explicatif malgré nos demandes en ce sens.

CG-SEL 9 avril - Amène de la relève syndicale

Encore une fois cette année, à la suite de décisions prises en congrès de la CSQ en juin 2015, se tiendra, du 8 au 13 avril, une **Semaine de la relève syndicale**. Des activités se tiendront un peu partout au Québec dans les syndicats affiliés à la CSQ. Or, comme le syndicalisme a été à l'origine de nombreux gains sociétaux et de nombreuses politiques sociales (droits parentaux, équité salariale, assurance-maladie, assurance-emploi ...), il est important de souligner son importance historique tout en se tournant vers l'avenir afin de démontrer qu'il est toujours pertinent. En faisant ainsi référence à l'avenir, je tiens à vous rappeler la tenue d'un **Conseil général des personnes déléguées** axé sur la Relève syndicale. **Pour l'occasion, les personnes déléguées sont invitées à être accompagnées.**

Au menu, une **conférence de M. Olivier Dolbec**, conseiller syndical, responsable des relations de travail à l'APEQ (*Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec*), qui a été membre d'équipes de négociations lors de nombreuses négociations nationales. Avec son expérience, il sera à même, à travers une revue des dernières rondes de négos, de rendre accessibles, à toutes et à tous, les dynamiques, les tensions, l'impact des moyens de pression sur les tables de négociation (sectorielle : enseignante, comme intersectorielle : *salaires, droits parentaux, retraite et disparités régionales*) lors de ces dernières. Bref, ce qui se passe derrière les portes closes sera moins "obscur" et vous serez plus en mesure de comprendre certaines situations propres aux rondes de négociations nationales.

Afin d'ajouter un plus à votre présence, un repas chaud de l'Âtre traiteur, sous la forme d'un buffet, vous sera offert, le tout agrémenté, si vous le souhaitez, par une consommation pour accompagner le repas.

Notez que s'il y avait y avoir des informations pertinentes à nous transmettre quant au repas (allergies, intolérance, etc.) veuillez en informer Alexandra Mailloux (amailloux@selcsq.net ou 450 753-4226 poste 226) lors de votre inscription.